

Le Projet ADAPTATION Santé du Nouveau-Brunswick

*Processus de sélection des collectivités pour le projet
pilote*

*** Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada.**

Le Projet ADAPTATION Santé du Nouveau-Brunswick : Processus de sélection des collectivités pour le projet pilote

ISBN

Avril 2021

Imprimé au Nouveau-Brunswick.

Nous remercions Kevin Gould et Leah Rudderham (Milieux sains), Robert Capozzi et Brandon Love (Secrétariat aux changements climatiques) Nina van der Pluijm et Mélanie Madore, Santé publique du N.-B. et Daniel Ananivi Amegadze, Justice et Sécurité Publique, pour leurs conseils et leurs commentaires.

Document préparé par : Tracey Wade et Dr. Mariane Pâquet

*With support from
Avec l'appui de*



Health Santé
Canada Canada

Santé publique du Nouveau-Brunswick (N.-B.)

Ministère de la Santé du N.-B.

Boîte postale 5100

Fredericton, N.-B., E3B 5G8

Canada

Ce rapport est disponible en ligne : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc.html>

This document is also available in English with the title “**New Brunswick HealthADAPT Project – Report #2: Pilot Community Selection Process**”.

TABLE DES MATIÈRES

1.0.	INTRODUCTION	1
1.1.	Le projet ADAPTATIONSanté du Nouveau-Brunswick	1
1.2.	But du rapport.....	1
2.0.	CRITÈRES DE VULNÉRABILITÉ POUR LA SÉLECTION DES COLLECTIVITÉS.....	2
2.1.	Critères de sélection de bases	2
2.2.	Critères d'exposition	2
2.3.	Critères de sensibilité	3
2.4.	Critères relatifs à la capacité d'adaptation	4
3.0.	PROCESSUS DE SÉLECTION DES COLLECTIVITÉS POUR LE PROJET PILOTE.....	6
3.1.	Collectivités étudiées	6
3.2.	Sélection finale des collectivités pour le projet pilote	7
3.3.	Critères d'établissement des priorités pour la sélection des collectivités.....	8
4.0.	PRÉPARATION DES COLLECTIVITÉS.....	9
5.0.	RÉSUMÉ	11

1.0. INTRODUCTION

Les changements climatiques, en tant que facteurs environnementaux, sont un déterminant écologique de la santé. Tous les Canadiens sont exposés aux effets des changements climatiques sur la santé, mais certaines populations sont plus à risque que d'autres. De plus en plus de données montrent que les changements climatiques ont une incidence sur la santé publique, souvent en exacerbant les conditions préexistantes. Bien que nos connaissances des effets des changements climatiques sur la santé soient limitées, nous savons que ces changements se produisent à un rythme rapide et que les Néo-Brunswickois doivent accorder la priorité à la préparation.

Parmi les effets des changements climatiques au Nouveau-Brunswick, citons une augmentation des températures annuelles moyennes, une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, une modification des précipitations entraînant une augmentation des sécheresses, des vagues de chaleur soutenues, une élévation du niveau de la mer et une augmentation des maladies à transmission vectorielle véhiculées par les parasites (tels que les tiques et les moustiques). Les populations deviennent vulnérables à ces effets en fonction de la fréquence et de la durée d'exposition aux risques, de leur sensibilité à la situation et de leur capacité à s'adapter à ces aléas.

La préparation aux situations d'urgence est un outil important pour les communautés afin d'être prêtes face aux éventuels événements extrêmes. En outre, l'Organisation mondiale de la Santé et Santé Canada recommande d'entreprendre des évaluations de la vulnérabilité en matière de santé et d'adaptation aux changements climatiques (EVSACC) pour soutenir la préparation de la santé publique dans un climat évolutif. La réalisation de ces évaluations peut directement optimiser les efforts des organismes de santé et de leurs alliés pour réagir aux impératifs sanitaires liés aux changements climatiques, tout en alimentant des options qui présentent des avantages connexes dans divers secteurs.

1.1. Le projet ADAPTATIONSanté du Nouveau-Brunswick

Le projet du Nouveau-Brunswick est l'une des dix propositions que Santé Canada a parrainées au Canada dans le cadre de son programme ADAPTATIONSanté. L'objectif du programme ADAPTATIONSanté est d'aider le secteur de la santé à se préparer aux effets des changements climatiques et à intervenir à leur égard. Le projet du Nouveau-Brunswick a pour objectif de permettre le renforcement des capacités à tous les niveaux (local, régional et provincial) pour aider les collectivités du Nouveau-Brunswick à déterminer les effets des changements climatiques, à s'y adapter et à y réagir par la création et le perfectionnement d'outils d'EVSACC propres au Nouveau-Brunswick.

De nombreuses approches d'EVSACC ont été utilisées dans le monde entier. En 2019, Santé Canada a élaboré un guide pour aider les organismes de santé locaux et régionaux à entreprendre des EVSACC à l'échelle du Canada. Dans le cadre du projet actuel, le gouvernement du Nouveau-Brunswick utilisera ce modèle ainsi que d'autres, et il adaptera leurs outils au contexte du Nouveau-Brunswick.

1.2. But du rapport

Afin de garantir que les outils et l'approche puissent être appliqués dans différents contextes du Nouveau-Brunswick, deux projets pilotes seront entrepris. Ces projets pilotes permettront de tester les outils et l'approche globale dans deux contextes différents et fourniront une base de données sur l'utilité et l'applicabilité des outils dans divers contextes du Nouveau-Brunswick. Le présent rapport traite spécifiquement du processus de sélection des communautés pilotes représentatives du Nouveau-Brunswick.

2.0. CRITÈRES DE VULNÉRABILITÉ POUR LA SÉLECTION DES COLLECTIVITÉS

The process of identifying and selecting pilot communities is a crucial step in the testing process as each of the pilot projects needs to display characteristics that are “typical” of New Brunswick communities, but also meet some fundamental criteria as highlighted in the literature on vulnerability. As such, a broad range of factors that speak to the three determinants of vulnerability – exposure, sensitivity and adaptive capacity - were identified by the study team. Generally, selection criteria included data regarding the New Brunswick Health Regions, population demographics, geographic characteristics, indigenous territory identification, social determinants of health indicators, and climate adaptation readiness.

2.1. Critères de sélection de bases

Trois critères de sélection de bases ont été établis dès le départ pour les communautés pilotes : urbaines ou rurales, langue et lieu. Comme indiqué dans le premier rapport, le Nouveau-Brunswick a une population unique, dont environ 50 % vivent dans les zones rurales et 50 % dans les zones urbaines. Le développement d’outils pour les communautés du Nouveau-Brunswick doit donc tenir compte des différences entre les zones urbaines et rurales. Le Nouveau-Brunswick est également la seule province officiellement bilingue, ce qui rend impératif que tous les outils et communications soient disponibles dans les deux langues. Il a donc été décidé qu’une des communautés pilote retenues devait être principalement francophone et l’autre principalement anglophone. Par ailleurs, il a été décidé qu’au moins une communauté pilote se trouve dans la région nord et l’autre dans une région du sud du Nouveau-Brunswick. Outre ces trois critères prédéterminés, d’autres critères ont été utilisés pour sélectionner les communautés pilotes, comme décrits dans les paragraphes qui suivent.

L’étendue géographique des zones concernées a été déterminée sur la base des descriptions figurant dans les profils « Coup d’œil sur ma communauté » du Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick. Cette détermination a été essentielle, car elle a permis de définir la norme quant aux données à recueillir en fonction des limites géographiques municipales et/ou régionales.

2.2. Critères d’exposition

L’exposition se définit par des contacts entre une personne et un ou plusieurs facteurs de stress biologiques, psychosociaux, chimiques ou physiques, y compris les facteurs de stress touchés par les changements climatiques¹. Les expositions liées au climat comprennent la température, les précipitations et l’élévation du niveau de la mer.

Caractéristiques géographiques : Dans cette section, l’équipe du projet a examiné diverses collectivités possibles afin de les distinguer en fonction des aspects suivants :

- i. Les communautés qui correspondent aux définitions de collectivité urbaine et rurale²;

¹ P. Enright et coll., *Climate change and health vulnerability and adaptation assessment: Workbook for the Canadian health sector*, rédigé par le programme ADAPTSanté de Santé Canada, 2019.

² Statistique Canada désigne en tant que régions urbaines « les régions urbanisées en continu qui ont une concentration démographique d’au moins 1 000 habitants et une densité de population d’au moins 400 habitants par kilomètre carré d’après les chiffres de population du recensement précédent; les régions rurales ont des concentrations ou des densités en dessous de ces seuils ».

- ii. L'utilisation prédominante des terres (résidentielle, industrielle, agricole) de la région;
- iii. Les caractéristiques de la localisation (côtière, intérieure, agricole, forestière, etc.).

Expositions liées au climat

- i. Vagues de chaleur accrues
- ii. Augmentation des précipitations annuelles (pluies extrêmes)
- iii. Élévation du niveau de la mer (augmentation des ondes de tempête, érosion côtière)
- iv. Augmentation des maladies à transmission vectorielle (maladie de Lyme)
- v. Autres (algues bleues)

2.3. Critères de sensibilité

La sensibilité est la mesure dans laquelle les personnes ou les collectivités sont touchées, de manière négative ou bénéfique, par la variabilité du climat ou les changements climatiques³. La sensibilité inclut la susceptibilité individuelle (facteurs biologiques intrinsèques qui pourraient accroître le risque pour la santé) ainsi que les facteurs socio-environnementaux, comme les conditions de vie, la pauvreté et la maladie mentale.

Les données démographiques ont été établies pour les collectivités potentielles, puis ont été comparées aux moyennes provinciales, le cas échéant. L'objectif était de sélectionner des collectivités qui reflètent autant que possible les collectivités moyennes du Nouveau-Brunswick. Ces points de données, tirés des informations du recensement de 2016, comprenaient :

- i. La population du secteur visé;
- ii. La densité de population de la collectivité en question;
- iii. L'âge moyen de la population;
- iv. Les statistiques démographiques par groupe d'âge (0 à 14 ans; 15 à 64 ans; 65 ans et plus; et 85 ans et plus);
- v. Le nombre de résidences privées;
- vi. La taille moyenne du ménage;
- vii. La langue maternelle de la population (anglais, français ou autre langue).

Territoire autochtone : Le territoire traditionnel du Nouveau-Brunswick est partagé entre les Wolastoqiyik (Malécites) dans la vallée de la rivière Saint-Jean, les Passamaquoddy dans la région de la baie de Passamaquoddy et les Mi'kmaq dans la moitié est de la province. Il est important de reconnaître les nations autochtones appropriées et de les mettre à contribution dans l'élaboration et la mise en œuvre de toute réponse aux effets des changements climatiques, car leurs populations sont inégalement touchées en raison de réalités socioéconomiques, culturelles et historiques uniques, qui ont toutes une incidence sur la santé des communautés. Ainsi, un autre critère pour la sélection des collectivités était de déterminer quelle est la réserve des Premières Nations la plus proche d'une collectivité potentielle.

https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710011801&pickMembers%5B0%5D=1.5&request_locale=fr

³ Enright et coll., 2019.

Les déterminants sociaux de la santé ont le potentiel de modifier fortement les effets liés aux événements des changements climatiques. Il existe des populations vulnérables au sein de toutes les collectivités du Nouveau-Brunswick, et il est donc impératif d'inclure les indicateurs suivants dans la matrice de décision :

- i. Le revenu médian par ménage (recensement de 2016);
- ii. Le pourcentage de la population à faible revenu (recensement de 2016);
- iii. L'immigration – plus précisément le pourcentage d'immigrants par rapport à la population totale (recensement de 2016);
- iv. Le sentiment d'appartenance (« Coup d'œil sur ma communauté » du CSNB);
- v. Le pourcentage de personnes âgées vivant seules, avec distinction entre les hommes et les femmes (« Coup d'œil sur ma communauté » du CSNB).

2.4. Critères relatifs à la capacité d'adaptation

La capacité d'adaptation consiste à la capacité des communautés, des institutions ou des personnes à s'adapter aux préjudices potentiels, à tirer profit des possibilités ou à réagir aux conséquences des changements climatiques⁴. Les populations, les sous-groupes et les systèmes qui ne sont pas en mesure de s'adapter sont les plus vulnérables. Il est donc essentiel de comprendre la capacité d'une population à s'adapter aux nouvelles conditions climatiques pour évaluer de manière réaliste les effets potentiels des changements climatiques, notamment sur la santé.

Afin d'inclure un large éventail de caractéristiques représentatives de l'ensemble de la province, nous avons examiné attentivement les données régionales suivantes :

Information sur les régions sanitaires du Nouveau-Brunswick :

- i. Nous avons vérifié dans quelle région de santé publique se trouvaient les collectivités possibles, car l'objectif était de sélectionner des collectivités représentant deux des quatre bureaux de la Direction de la protection de la santé dans la province (voir figure 1).

⁴ Enright et coll.

Figure 1 Bureau du médecin-hygiéniste en chef



- ii. Nous avons aussi vérifié de quelle régie régionale de la santé ces communautés relevaient, car l'objectif était de sélectionner des collectivités dans chacune des deux régies de la province.
- iii. Nous avons également déterminé si une évaluation des besoins en santé communautaire avait été réalisée pour le secteur visé, car elle constitue une base solide pour un processus d'EVSACC. Sans évaluation des besoins en santé communautaire pour les collectivités retenues, un travail supplémentaire important serait nécessaire pour établir les données de base.
- iv. La présence d'un hôpital ou d'une clinique médicale au sein de la collectivité potentielle a également été considérée comme un critère essentiel en ce qui a trait aux mesures d'adaptation possibles.

Préparation à l'adaptation au climat : il s'agit d'un autre élément clé du processus d'EVSACC qui a aidé l'équipe du projet à préciser le nombre de communautés possibles, car il a été estimé que les partenaires et les parties prenantes locales des collectivités retenues devaient afficher un certain niveau de compréhension et de volonté, non seulement pour effectuer l'EVSACC, mais aussi pour mettre en œuvre ses conclusions. Par conséquent, les indicateurs suivants ont été établis:

- i. La collectivité a-t-elle réalisé une évaluation de la vulnérabilité des infrastructures aux changements climatiques?
- ii. La collectivité dispose-t-elle d'un plan d'adaptation aux changements climatiques ou est-elle en train d'en élaborer un?
- iii. Quels sont les principaux effets des changements climatiques prévus pour cet endroit? (Ont-ils été définis) ?
- iv. Des cartes des risques liés aux changements climatiques ont-elles été élaborées et sont-elles accessibles?
- v. Le milieu universitaire ou professionnel local a-t-il les capacités nécessaires pour aider à guider l'équipe du projet dans les aspects techniques des projections climatiques?

3.0. PROCESSUS DE SÉLECTION DES COLLECTIVITÉS POUR LE PROJET PILOTE

3.1. Collectivités étudiées

Sur la base des critères de vulnérabilité exposés dans la section 2, les critères ont ensuite été classés par ordre de priorité en fonction des objectifs du projet. Plusieurs collectivités et régions « urbaines » ont été prises en considération : la ville de Fredericton, la ville de Saint John, la ville de Moncton et la zone tricommunautaire de Moncton-Dieppe-Riverview. Quatre régions rurales ont ensuite été relevées : la Péninsule acadienne (y compris Caraquet, Bertrand, Paquetville, Shippagan, Lamèque et Inkerman ainsi que les régions non constituées entre ces villes); la région de Campbellton (y compris Campbellton, Atholville et Tide Head); la région de Sussex (y compris Sussex, Norton et Sussex Corner ainsi que les régions rurales entre ces villes) et la région de Bathurst (y compris Bathurst, Beresford et Petit-Rocher). Ces collectivités potentielles sont indiquées dans la figure 2 ci-dessous.

Figure 2 Carte du Nouveau-Brunswick illustrant les collectivités possibles pour le projet pilote. Les cercles bleus représentent les collectivités « rurales » et les cercles orange, les collectivités « urbaines ». L'étoile bleue indique l'emplacement de la collectivité « rurale » retenue (villages de Beresford et Petit-Rocher, près de Bathurst) et l'étoile orange indique la collectivité « urbaine » retenue (ville de Moncton).



Une feuille de calcul contenant toutes les données ci-dessus a été compilée (voir l'annexe A) et s'est avérée un point de départ utile; toutefois, elle n'a pas révélé de choix évidents pour la sélection des collectivités. Ainsi, les indicateurs ont été resserrés en fonction des priorités particulières du projet.

3.2. Sélection finale des collectivités pour le projet pilote

Une fois l'étendue des informations sur les communautés compilées, une réunion a été organisée entre le chef du projet et le consultant du projet, le médecin hygiéniste en chef adjoint et un spécialiste du Secrétariat des changements climatiques impliqué dans le projet afin de déterminer quelles communautés serviraient de pilotes. Les choix ont ensuite été validés auprès des médecins-hygiénistes régionaux de la province. Il a été déterminé qu'il ne serait pas possible d'inclure plusieurs (trois ou plus) unités municipales dans un seul projet pilote étant donné le trop grand nombre de décideurs impliqués, ce qui pourrait créer des retards dans le processus du projet. Le premier choix pour les communautés pilotes était : les villages de Petit Rocher et de Beresford pour la communauté francophone rurale du nord et la ville de Moncton pour la collectivité urbaine, majoritairement anglophone, se retrouvant au sud de la province.

3.3. Critères d'établissement des priorités pour la sélection des collectivités

Le tableau 1 indique comment les communautés privilégiées satisferont aux critères de priorité.

Tableau 1 Critères d'établissement des priorités pour la sélection des collectivités

Vulnérabilité	Critère priorisé	Moncton	Région Chaleur
CRITÈRE DE BASE	i. Région urbaine ou rurale	Urbaine	Rurale
	ii. Répartition des langues (anglais, français et autre), avec une municipalité principalement francophone et une autre anglophone	60-30-10	30-70-0
	iii. Une collectivité dans le Nord, et une autre communauté	Sud-Est	Nord
EXPOSITION	i. Gamme complémentaire de caractéristiques géographiques représentant le Nouveau-Brunswick (zone côtière, boisée, fluviale intérieure, etc.)	Collectivité intérieure près de la baie de Fundy. Centre urbain densément peuplé	Collectivité côtière Collectivité en zone intérieure boisée.
	ii. Complémentarité des risques climatiques rencontrés – l'objectif est de couvrir le plus grand nombre possible de risques climatiques parmi les deux collectivités retenues	Chaleur Inondations dans les régions intérieures Qualité de l'eau (algues bleues) Qualité de l'air (maladie du légionnaire) Événements météorologiques extrêmes (pluie, neige, glace) Maladies transmises par des vecteurs (tiques)	Élévation du niveau de la mer • Inondations • Érosion côtière Événements météorologiques extrêmes Feux incontrôlés
SENSIBILITÉ	i. Densité de population (nombre de personnes par kilomètre carré)	506,5	25,9
	ii. Territoire traditionnel des Autochtones	Mi'kmaq	Mi'kmaq (La Première nation de Pabineau se trouve à moins de 10 km de la région)
	iii. Déterminants sociaux – accent sur les personnes âgées vivant seules (hommes vs femmes)	16 % : 34 %	16 % : 29 %
CAPACITÉ D'ADAPTATION	i. Implication de 2 régions différentes des services de protection de la santé	Est	Nord
	ii. Implication des 2 autorités régionales de santé	Horizon et Vitalité	Vitalité

Vulnérabilité	Critère priorisé	Moncton	Région Chaleur
	iii. Établissement hospitalier situé dans la municipalité ou à proximité	Oui	Oui
	iv. Préparation au climat – un plan d'adaptation aux changements climatiques est-il en place ou en cours d'élaboration?	Oui	Oui

4.0. PRÉPARATION DES COLLECTIVITÉS

La volonté de participer des collectivités est un facteur important à prendre en compte, car, sans le soutien et la participation d'une série de parties prenantes au sein des collectivités, le projet a peu de chances de réussir.

L'équipe du projet a travaillé avec des personnes-ressources essentielles de la ville de Moncton ainsi qu'avec la Commission de services régionaux de Chaleur afin d'officialiser l'accord de la collectivité pour participer au projet ADAPTATIONSanté du Nouveau-Brunswick. Il est prévu que les données pour la ville de Moncton seront facilement accessibles, à titre de région métropolitaine de recensement. Pour la région rurale, l'équipe du projet tentera de trouver les données propres aux deux communautés rurales, à titre de test pour déterminer l'utilité des outils pour les petits centres. Les administrations des municipalités et la Commission de services régionaux Chaleur participeront tout au long du processus.

En vue d'obtenir l'accord de la communauté pour participer au projet ADAPTATIONSanté du Nouveau-Brunswick, il a fallu accomplir les actions suivantes :

1. Déterminer la principale personne-ressource dans chacune des communautés.
2. Rencontrer cette personne et lui expliquer le projet.
3. Les principales personnes-ressources ont présenté le projet au Conseil, au moyen des documents préparés par l'équipe de recherche :
 - a) Le document d'information (annexe 2)
 - b) La lettre d'accord (annexe 3)
4. Obtenir l'approbation par une résolution du Conseil et la signature de la lettre d'accord.

Les autres étapes suivantes ont été complétées une fois la lettre d'accord a été signée par les deux parties (représentant de la communauté et équipe de recherche) :

1. Approcher les collectivités importantes au sein ou à proximité de la collectivité retenue (par exemple la communauté des Premières Nations).
2. Établir un groupe de travail dans chacune des collectivités retenues.
3. Mettre en place un comité consultatif technique pour superviser l'approche et la mise en œuvre du projet dans chaque région où le projet pilote est réalisé.

Les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes sont présentés dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 Rôles proposés pour les parties prenantes et les comités

Groupe/Comité	Rôles	Expertise
Responsable de projet	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer le projet et veiller à ce que le budget soit respecté • Superviser les progrès de la communauté pilote • Réunions du comité de coprésidence • S'assurer que les objectifs du projet soient atteints selon le calendrier proposé • Maintenir un plan de travail pour l'ensemble du projet ainsi que pour les projets pilotes • Préparer des mises à jour régulières sur l'avancement des projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé publique • Recherche • Gestion de projet • Adaptation aux changements climatiques • Engagement communautaire • Planification de l'adaptation
Équipe de projet	<p>Les membres de l'équipe de projet assureront la direction du projet en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participant aux ateliers et aux présentations liés au projet (par exemple, l'atelier d'orientation) • Faire des présentations dans leur domaine de compétence pour soutenir le projet • Partager les progrès et les informations sur le projet avec les collègues provinciaux, le cas échéant <p>L'équipe de projet examinera la documentation, les modèles, les outils et les rapports du projet en temps opportun et fournira des recommandations aux chefs de projet sur les prochaines étapes, processus ou approches.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Santé publique NB (MS) • Santé environnementale (EGL) • Adaptation aux changements climatiques (EGL- SCC)
Groupes de travail communautaires	<p>Participer aux réunions mensuelles et aux ateliers de projet.</p> <p>Fournir des conseils d'experts dans leur domaine de compétence en recueillant des données, en approchant divers secteurs de la communauté et en analysant les informations recueillies.</p> <p>Partager les données et examiner les résultats des projets (rapports)</p> <p>Fournir des orientations et des recommandations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité - administration, planification, ingénierie • Les titulaires de droits des Premières Nations • Mesures d'urgence et/ou Croix-Rouge locale • Prestation de services de santé - santé publique, administration d'un hôpital ou d'une maison de soins, extra mural • Personnel de santé - intervenants d'urgence, médecins, infirmières, pharmaciens • Autorité sanitaire - analystes politiques, mesures d'urgence • Étudiants • Personnes âgées - groupes de personnes âgées, service aux personnes âgées • Réseau d'inclusion - axé sur les populations vulnérables • Organisation environnementale spécialisée dans le changement climatique • Chercheurs universitaires (spécialité climat et/ou santé) • Champion communautaire

5.0. RÉSUMÉ

Le processus de sélection des communautés pilotes visait à illustrer la diversité géographique et culturelle du Nouveau-Brunswick. Les projets pilotes urbains (ville de Moncton) et ruraux (région Chaleur) englobent également toute une gamme d'impacts possibles du changement climatique sur la santé et abritent des populations vulnérables divergentes. Les deux projets pilotes suivront une approche et un ensemble d'outils similaires, mais les groupes de travail communautaires veilleront à ce que les priorités locales et les méthodes de collecte de données soient adaptées au contexte local.